



DECRET D/2024/ **0038** /PRG/CNRD/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2023/0025/CNT DU 15
DECEMBRE 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1 : Est promulguée la Loi L/2023/0025/CNT du 15 décembre 2023 portant autorisation de ratification de l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République du Burkina Faso en matière de protection civile.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 FEV 2024

Général de corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

